



Genève, le 8 février 2008

**Communiqué de presse**

**Indice des prix à la consommation : – 0,1 % en janvier 2008**

Etabli par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), l'indice genevois des prix à la consommation fléchit de 0,1 % en janvier 2008 et se fixe à 102,3 points (décembre 2005 = 100). Ce léger repli est dû, pour une part importante, au recul des prix enregistrés dans l'habillement, en raison des traditionnels soldes de janvier. En les écartant du calcul, l'indice des prix à la consommation augmente de 0,6 % en un mois. Entre janvier 2007 et janvier 2008, l'indice des prix à la consommation progresse de 2,7 %. Il faut remonter à janvier 1994 pour observer une évolution annuelle plus marquée.

L'indice du groupe **alimentation et boissons non alcoolisées** progresse de 0,9 % en un mois (+ 1,9 % en un an), en raison principalement de mouvements de prix saisonniers (légumes-fruit).

Dans le groupe **logement et énergie** (+ 1,3 % en un mois; + 5,9 % en un an), les tarifs du gaz augmentent de 11,4 % en six mois et de 4,0 % en un an, tandis que ceux de l'électricité progressent de 10,7 % en un an. Quant au mazout, il renchérit de 1,5 % en un mois (+ 45,8 % en un an). En revanche, dans le groupe **transports** (+ 0,3 % en un mois; + 4,9 % en un an), les prix des carburants reculent de 0,5 % en un mois (+ 14,6 % en un an). Au total, en un an, les prix de l'énergie et des carburants croissent globalement de 20,5 %.

La diminution de l'indice du groupe **communications** (– 1,6 % en un mois; – 4,8 % en un an) est due, pour l'essentiel, à la baisse des prix des services liés à Internet (– 7,7 % depuis décembre 2005).

Dans le groupe **restaurants et hôtels** (+ 2,3 % en trois mois; + 2,2 % en un an), les prix dans l'hôtellerie (y compris établissements hors canton de Genève) progressent de 12,4 % en trois mois (+ 1,1 % en un an). Dans les restaurants et cafés, le renchérissement se fixe à 1,0 % en trois mois (+ 2,6 % en un an), tandis que, dans la restauration à l'emporter, la hausse atteint 5,1 % en trois mois (+ 4,9 % en un an).

**Indice genevois des prix à la consommation (décembre 2005 = 100) en janvier 2008**

Groupe de dépenses	Pondération en %	Indice en point	Variation en % par rapport	
			au relevé précédent	à l'année précédente
<b>Indice général</b>	<b>100,0</b>	<b>102,3</b>	<b>– 0,1</b>	<b>2,7</b>
Alimentation et boissons non alcoolisées	11,1	103,6	0,9	1,9
Boissons alcoolisées et tabacs	1,8	103,6	0,2	3,3
Habillement et chaussures	4,4	89,6	– 14,4	6,9
Logement et énergie	25,2	106,0	1,3	5,9
<i>dont loyer du logement</i>	18,6	104,3	///	2,3
<i>énergie</i>	4,8	113,9	6,8	23,8
Equipped ménager et entretien courant	4,8	101,1	– 0,3	0,2
Santé	14,5	99,7	0,0	– 0,1
Transports	11,3	105,4	0,3	4,9
Communications	2,9	93,1	– 1,6	– 4,8
Loisirs et culture	10,6	99,2	– 0,2	– 0,0
Enseignement	0,7	106,6	///	1,7
Restaurants et hôtels	8,1	104,7	2,3	2,2
Autres biens et services	4,6	100,7	– 0,1	0,4

Le symbole /// signifie que les prix n'ont pas été relevés au cours du mois sous revue.

Source : Office cantonal de la statistique

**Anciens indices généraux** : mai 2000=100 : **108,7**      mai 1993=100 : **116,9**      décembre 1982=100 : **168,1**  
septembre 1977=100 : **206,7**      septembre 1966=100 : **351,7**

Résultats détaillés sur le site Internet de l'OCSTAT, à l'adresse suivante :

[http://www.geneve.ch/statistique/statistiques/domaines/05/05\\_02/aperçu.asp](http://www.geneve.ch/statistique/statistiques/domaines/05/05_02/aperçu.asp)

Communiqué de presse n°4 – Pour tout complément d'information : Hervé Montfort, tél. +41 22 388 75 45.  
Répondeur automatique, tél. +41 22 388 75 65.

### Pondérations du panier type 2008

L'indice des prix à la consommation (base décembre 2005 = 100) est un indice-chaîne, dont les pondérations sont actualisées à un rythme annuel. Le panier type est ainsi adapté aux nouvelles habitudes de consommation, afin de refléter le plus fidèlement possible la réalité économique.

Pour 2008, les pondérations appliquées au calcul de l'indice des prix à la consommation se fondent principalement sur les résultats de l'enquête sur le budget des ménages de 2006 (EBM 2006), menée en Suisse auprès d'un échantillon aléatoire d'environ 3 100 ménages. Cette enquête a été revue afin, notamment, d'accroître la précision des résultats et de mieux couvrir les achats dits rares et importants (par exemple, les voitures).

Les dépenses des ménages enregistrées par l'EBM 2006 ont été extrapolées pour obtenir la structure moyenne des dépenses de consommation à l'échelon suisse. Les différents postes du panier type de l'indice des prix à la consommation ont été ensuite pondérés à partir de cette structure.

Le tableau suivant met en regard les pondérations utilisées pour le calcul de l'indice des prix à la consommation en 2007 et en 2008.

### Pondérations utilisées pour le calcul de l'indice des prix à la consommation en 2007 et 2008, selon le groupe principal de dépenses

Groupe de dépenses	Pondération, en %		Ecart, en point (1)
	2007	2008	
Alimentation et boissons non alcoolisées	11,0	11,1	+ 0,1
Boissons alcoolisées et tabacs	1,7	1,8	+ 0,1
Habillement et chaussures	4,6	4,4	- 0,2
Logement et énergie	25,4	25,2	- 0,2
<i>dont loyer du logement</i>	19,5	18,6	- 0,9
<i>  énergie</i>	4,6	4,8	+ 0,2
Equipement ménager et entretien courant	4,6	4,8	+ 0,1
Santé	15,9	14,5	- 1,4
Transports	10,8	11,3	+ 0,5
Communications	2,7	2,9	+ 0,2
Loisirs et culture	9,0	10,6	+ 1,6
Enseignement	0,6	0,7	+ 0,1
Restaurants et hôtels	8,9	8,1	- 0,7
Autres biens et services	4,7	4,6	- 0,1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>///</b>

(1) Ecart établi à partir des pondérations comportant trois décimales après la virgule.

Source : Office cantonal de la statistique

Par rapport à 2007, les pondérations de chaque groupe de dépenses formant le panier type n'ont pas été fondamentalement modifiées. Aussi le commentaire qui suit ne porte-t-il que sur les évolutions les plus marquées.

Le groupe de dépenses, dont l'importance relative varie le plus fortement en un an, concerne le domaine «Loisirs et culture» (poids total : 10,6 %). Sa pondération progresse de 1,6 point en raison, en particulier, de l'amélioration de la représentativité de l'EBM 2006, de la forte augmentation du poids des voyages à forfait (due, notamment, à la vogue de la formule «tout compris» et des réservations par Internet) et, dans une moindre mesure, de la hausse des dépenses d'acquisition de biens de consommation «technologiques» (comme les téléviseurs de nouvelle génération, les appareils de photos numériques, etc.).

La pondération des dépenses du groupe «Transports» progresse de 0,5 point (poids total : 11,3 %). Si le poids relatif de l'essence diminue, la part du diesel augmente, de même que l'importance des dépenses consacrées aux transports publics (hausse des souscriptions d'abonnements et croissance de l'effectif des usagers des trains).

Le fléchissement de la part relative du groupe de dépenses «Logement et énergie» (– 0,2 point; poids total : 25,2 %) masque deux mouvements opposés : la hausse du poids du groupe «énergie», due essentiellement au mazout, et le repli de la pondération des loyers, dû à la diminution des charges d'intérêts hypothécaires et, en partie, à des fluctuations d'échantillonnage inhérentes à toute enquête par sondage.

La baisse des prix des médicaments, le déplacement de leur consommation vers des génériques et l'amélioration de la représentativité de l'EBM 2006 (due à un allongement de la période d'observation) expliquent, en partie, la diminution de 1,4 point de la part relative du groupe de dépenses «Santé» (poids total : 14,5 %).

La pondération du groupe de dépenses «Restaurants et hôtels» recule de 0,7 point (poids total : 8,1 %). Le chiffre d'affaires du secteur de la restauration est, en effet, en diminution. De son côté, le secteur de l'hôtellerie enregistre une hausse du nombre de nuitées. Une partie d'entre elles est cependant comprise dans les dépenses des voyages à forfait, dont la hausse est comptabilisée dans le groupe de dépenses «Loisirs et culture» précité. Ce glissement entraîne une baisse «technique» du groupe de dépenses «Restaurants et hôtels».

Enfin, si la part relative du groupe de dépenses «Communications» est plutôt faible et ne se modifie guère en un an (+ 0,2 point; poids total : 2,9 %), il est intéressant de noter que, dans ce groupe, les dépenses liées à Internet (utilisation de l'Internet à large bande) croissent fortement.

### **Pondérations selon le type ou la provenance des biens, en 2007 et en 2008, dans le canton de Genève**

	Pondération, en %		Ecart, en point (1)
	2007	2008	
<b>Type de biens</b>			
Marchandises non durables	26,7	26,4	– 0,3
Marchandises semi-durables	8,3	7,9	– 0,4
Marchandises durables	8,7	9,2	+ 0,5
Services privés	47,2	48,0	+ 0,8
Services publics	9,1	8,5	– 0,7
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>///</b>
<b>Provenance des biens</b>			
Biens et services indigènes	72,0	71,4	– 0,6
Biens et services de l'étranger	28,0	28,6	0,6
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>///</b>

(1) Ecart établi à partir des pondérations comportant trois décimales après la virgule.

Source : Office cantonal de la statistique

### **Accélération de la fréquence des relevés de prix**

Depuis janvier 2008, les relevés de prix sont effectués de façon mensuelle pour la majeure partie du panier type de l'indice des prix à la consommation. Les prix de certains produits et services relevés jusqu'alors trimestriellement le sont désormais chaque mois. C'est notamment le cas des aliments en conserve, des boissons alcoolisées et non alcoolisées, de l'équipement ménager, des médicaments, des voitures, de l'équipement audiovisuel et informatique, des restaurants et hôtels ainsi que des tarifs aériens et des voyages à forfait. Dans l'habillement et les chaussures, les prix sont relevés durant deux mois consécutifs en périodes de soldes, et tous les trois mois hors périodes de soldes.

Précisons que les loyers des logements et des garages continuent d'être enregistrés à un rythme trimestriel. De même, les prix administrés – par exemple, les tarifs du gaz, de l'électricité, des services postaux ou encore des transports publics – sont toujours recueillis de façon apériodique. La cadence des relevés des prix des produits pétroliers demeure bimensuelle.